hebdomadaire
 199e année
 novembre 2023
 n° 41 / 8018e
 pages 2081 à 2128



ÉDITORIAL

2081 La société du faux, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 2084 Surendettement (rétablissement personnel): effacement de la dette
- 2084 Contrat (résolution judiciaire): gravité du comportement du cocontractant
- 2085 Succession (partage): désignation d'un notaire par le tribunal
- 2086 Liberté d'expression artistique (restriction): respect de la dignité humaine
- 2088 Cour criminelle départementale : constitutionnalité du régime
- 2089 Syndicat professionnel (action en justice): principe d'égalité de traitement
- 2090 Péremption d'instance (acte interruptif): action de la caution

POINT DE VUE

2092 Méthodes d'interprétation de la Constitution : les juristes d'entreprise victimes de l'excès de formalisme en matière de « cavaliers législatifs », *Pierre-Yves Gautier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2102 Panorama: Droit pénal, Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé, Catherine Ginestet, Jean-Paul Laborde et Solange Mirabail
- 2114 Notes: Plaider par double procureur? La société de gestion et l'action ut singuli, note sous Com. 11 oct. 2023, Jean-Baptiste Barbièri
- 2119 À chacun son mandat, à chacun son droit!, note sous Com. 4 oct. 2023, Charlie Lledo
- 2124 Sanction à l'absence de mise en œuvre « dans les temps » de l'authentification forte, note sous Com. 30 août 2023, Jérôme Lasserre Capdeville

ENTRETIEN

2128 François Molinié – Le Rapport annuel de la Cour de cassation 2022

Lefebvre Dalloz









Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex Tél. (Rédaction) 0786620357 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président, Directeur de la publication, Stéphane Duret

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES », HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

· DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (0140645403) · RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER Contrat d'affaires : Xavier DELPECH Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284) Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Alexandra DORAY, Directrice

ventes@dalloz.fr

Relations clients: Loïc RIOU

Tél.: 0183101010

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne Dépôt légal - Novembre 2023

Editions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 € Siège social : Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

Michel Vivant

La société du faux

ACTUALITÉS

2084

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Surendettement (rétablissement personnel): effacement de la dette, Civ. 2e, 23 nov. 2023 Surendettement (procédure): défense au fond lors de la vérification des créances, Civ. 2e, 23 nov. 2023

2084

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance Contrat (résolution judiciaire): gravité du comportement du cocontractant, Com. 22 nov. 2023

Famille-Personne-Succession Testament (olographe): portée du défaut de date, Civ. 1re, 22 nov. 2023 Séparation de biens (indivision): liquidation et partage, Civ. 1re, 22 nov. 2023 Succession (partage): désignation d'un notaire

par le tribunal, Civ. 1re, 22 nov. 2023

2086

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication Liberté d'expression artistique (restriction): respect de la dignité humaine, Ass. plén., 17 nov. 2023

Procédure pénale

Garde à vue (droit au silence): retranscription de déclarations spontanées, Crim. 22 nov. 2023 Visioconférence (domaine): exclusion des expertises psychiatriques, Crim. 22 nov. 2023

Cour criminelle départementale: constitutionnalité du régime, Cons. const. 24 nov. 2023

2089

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Institution représentative du personnel: préjudice pour défaut de consultation, Soc. 22 nov. 2023

Syndicat professionnel (action en justice): principe d'égalité de traitement, Soc. 22 nov. 2023

Comité de groupe (constitution): notion d'entité dominante, Soc. 22 nov. 2023

2090

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Péremption d'instance (acte interruptif): action de la caution, Civ. 2e, 23 nov. 2023 Appel civil (avocat): décharge du mandat de représentation, Civ. 2º, 23 nov. 2023 Appel civil (conclusions): délai à compter de la fin de mission du médiateur, Civ. 2e, 23 nov. 2023

Appel civil (conclusions): notification entre un avocat et un défenseur syndical, Civ. 2e, 23 nov. 2023

Compétence européenne (matière matrimoniale): saisine d'une juridiction,

Civ. 1re, 22 nov. 2023



2092

Méthodes d'interprétation de la Constitution: les juristes d'entreprise victimes de l'excès de formalisme en matière de « cavaliers législatifs » par Pierre-Yves Gautier



CHRONIQUE

2095

Les actions contractuelles par Tarik Lakssimi

PANORAMA

2102

Droit pénal octobre 2022 – octobre 2023 par Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé, Catherine Ginestet, Jean-Paul Laborde et Solange Mirabail

NOTES

2114 Plaide La so

Plaider par double procureur? La société de gestion et l'action ut singuli, note sous Com. 11 oct. 2023 par Jean-Baptiste Barbièri

2119

À chacun son mandat, à chacun son droit!, note sous Com. 4 oct. 2023 par Charlie Lledo

2124

Sanction à l'absence de mise en œuvre « dans les temps » de l'authentification forte, note sous Com. 30 août 2023 par Jérôme Lasserre Capdeville



2128

François Molinié Le Rapport annuel de la Cour de cassation 2022

À L'ATTENTION DES AUTEURS

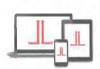
Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr